



A Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances

Objet : Consultation sur la demande de permis exclusif de recherches dit « Permis Bonneval » dans les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne, par la société Cordier Mines

Contribution de l'association Stop Mines 87

Présentation de l'association Stop Mines 87

Stop Mines 87 est une association loi 1901 créée fin 2015 sur le territoire aurifère du sud-Haute-Vienne.

Doutant de la pertinence, de la légitimité et de l'intérêt de l'implantation de nouvelles activités minières sur le territoire, l'association Stop Mines 87 se donne pour objet de:

- Informer/sensibiliser la population et les élus sur les conséquences que pourrait avoir la réouverture d'une mine d'or sur le territoire, tant sur le plan économique, sociétal ou environnemental.
- Suivre l'évolution du dossier « PER de Bonneval », en lien avec les collectivités, citoyens, associations, administrations volontaires.
- Rendre accessible au plus grand nombre les rouages du code minier, et favoriser l'implication citoyenne dans le processus décisionnel d'un projet touchant l'intérêt général et le bien commun.
- Mettre en avant les activités économiques existantes déjà présentes sur le territoire qui participent à une économie réelle durable et qui renforcent l'attractivité de notre région.

Les 11 administrateurs fondateurs de l'association, comme la vingtaine de bénévoles supplémentaires ayant participé à sa création, ont la particularité d'être des habitants et des actifs du territoire concernés par ce projet minier : artisans, agriculteurs, apiculteurs, professions libérales, retraités. De 20 à 65 ans.

Tous, nous participons, en lien étroit avec nos élus locaux, à la construction d'un développement local environnementalement responsable et durable. Tous, nous avons investi notre savoir-faire, notre sensibilité environnementale et notre avenir dans la construction de ce territoire auquel nous sommes attachés. **Nous sommes heureux d'habiter cette région et fiers de l'attraction qu'elle suscite aujourd'hui.**

L'association STOP MINES 87 se veut donc militante et est opposée à ce projet minier.

1- Contribution sur la forme de la consultation publique

Sur la forme, cette consultation du public est une parodie de démocratie participative. En effet, alors que pour le permis de recherche minière accordé en Creuse en novembre 2013, la consultation durait plus d'un mois, la consultation actuellement proposée n'est ouverte que sur 15 jours, rendant impossible l'organisation d'une réflexion complète sur le dossier.

Pire, l'information du public et des élus sur cette consultation extrêmement courte est tout simplement inexistante, puisque à part la page dédiée sur le site internet du Ministère de l'économie, aucun site public local ne mentionne cette consultation (rien sur le site internet des Préfectures de la Haute-Vienne ou de la Dordogne, rien dans les mairies concernées).

Cette forme de consultation ne répond ainsi pas aux exigences de la convention internationale d'Aarhus ni aux principes du code de l'environnement exigeant une participation effective et une information préalable du public sur les conditions de sa consultation.

L'ensemble du dossier proposé s'attache à démontrer que le stade actuel de la délivrance d'un permis exclusif de recherches ne produit aucun effet sur le territoire concerné puisqu'il ne permet pas de travaux de recherches ni de travaux d'exploitation. C'est sur ce fondement principal que la DREAL propose d'accorder l'exclusivité à la société Cordier Mines pour engager une recherche sur un territoire concernant 10 communes sur deux départements.

Les associations de protection de l'environnement comme la nôtre n'ignorent cependant pas que le code minier actuel, du fait de son obsolescence (reconnue par la Ministre de l'écologie qui s'est engagée depuis 2012 à le réformer...), conduit en réalité à empêcher tout débat préalable sur l'opportunité même de la recherche et l'exploitation minière sur le territoire concerné.

Notre association, en lien avec l'ensemble des communes concernées qui vous ont fait part de leur opposition à ce projet, tient à ce que le débat en opportunité soit conduit à ce stade du dossier.

Le projet de réforme du code minier annoncé depuis 2012 prévoit une procédure de définition des principes de gestion durable de la ressource minière (ressource commune), à travers une planification de long terme.

L'association STOP MINES 87 vous demande de ne pas accorder ce nouveau permis de recherche tant qu'un véritable débat national accompagné d'une planification de long terme de l'utilité et des conditions de la recherche et de l'exploitation des mines, n'a pas été conduit.

L'expérience du permis de recherche accordé en Creuse en 2014, n'ayant conduit à aucune recherche malgré les autorisations de forage accordées, démontre que ces PER ne sont utilisés qu'à des fins de spéculation économique au détriment des projets locaux qu'ils bloquent du fait de l'incertitude générée.

2- Contribution sur le fond

Notre association appelle les décideurs parisiens à entendre l'avis des populations et élus locaux qui vivent les territoires concernés. En effet, ce territoire a payé dans un passé récent et paye encore un lourd tribut à l'industrie minière, comme les pollutions à l'arsenic du Châtelet ou de Saint-Yrieix-la-Perche, sans que ces activités n'apportent quoi que ce soit de durable à l'économie locale.

Pour STOP MINES 87, la mine du XXI^e siècle est la même que la mine dont nos territoires ont l'expérience : une activité industrielle destructrice de l'emploi, de l'environnement et donc des territoires.

L'association STOP MINES 87 se veut donc militante et est opposée à ce projet de permis de recherche minière. Elle déploiera tous les moyens nécessaires pour empêcher la recherche et l'exploitation d'une ressource commune au seul profit privé d'un opérateur économique de court terme.

Mais l'association STOP MINES 87 est avant tout une association **militant POUR** :

- POUR l'ouverture d'un véritable débat national sur la nécessité de l'exploitation des ressources minières françaises. Ressources constituant un bien commun qui ne doit pas être abandonné aux appétits industriels de court terme des multinationales du secteur, sans une réflexion nationale préalable sur l'utilité et les conditions de son exploitation durable.
- POUR la participation des territoires (citoyens, élus, associations de protection de l'environnement, entreprises, syndicats, etc.) à la définition de l'opportunité d'une exploitation minière. Nous considérons que l'exploitation minière génère des avantages économiques de court terme qui ne profitent pas aux territoires, et modifie profondément la capacité de ces territoires à assurer leur développement durable sur le long terme.
- POUR la dépollution complète des anciens sites miniers aurifères déjà exploités sur ce territoire, et la gestion à long terme des quantités importantes de déchets industriels laissés sur place.
- POUR la défense de notre modèle agricole traditionnellement extensif, de la qualité de notre environnement naturel et de nos paysages. Autant d'atouts qui rendent notre territoire attractif pour les générations futures.
- POUR la poursuite d'un développement local durable lié aux principes de proximité, de sobriété, de qualité des produits, de qualité des conditions de travail et de *bien-vivre*.

Espérant que cette contribution, comme les contributions des maires concernés, retiendra toute votre attention, certain que en tant que Ministre vous ferez passer l'intérêt commun avant les intérêts économiques privés de court terme, et dans l'attente de réponses motivées à l'ensemble de ces arguments, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations respectueuses.

A Château-Chervix, le 11 mai 2016